



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2018 – 032 du 19 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi dix-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 09 avril 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P. TARD – J. LECERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – V. THIEBAUT – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – M. GORGUET

MM. J.F. LALY – B. DE REU – B. ROUSERE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – C. TABARY – J.N. MENAGE – G. DUE – M. REBOUT – P. LEFORT – E. BURDIK – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – J. CAPELLE – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – D. BEDU – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – C. HEMAR – J.L. CANDAT – L. GUISE

M. B. ROUSERE, absent et excusé, a été suppléé par M. G. THIEULOT,
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION,
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par M. S. LEJEUNE,

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A.M. BARBIER,
Mme G. WATSON, absente et excusée, a donné pouvoir à M J.P. BOUSSEMARD,
M. G. DUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. F. SELIER,
M. P. LEFORT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. R. LELEU.

Objet : Budget annexe Développement Economique – Approbation BP 2018.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté que les dépenses et les recettes concernant l'action économique de l'intercommunalité sont déclinées dans un budget annexe dressé sous la nomenclature M4.

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif établi au titre de l'exercice 2018 en précisant que ce budget est voté sans reprise des excédents du compte administratif pour lequel la trésorerie de Bapaume n'a pas été en mesure de fournir le compte de gestion 2017.

Monsieur le Président précise que ces résultats seront repris dans le cadre d'un budget supplémentaire qui sera présenté en même temps que le compte administratif au mois de juin 2018.

Monsieur le Président détaille les prévisions budgétaires 2018 et indique que le budget s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 520 000,00 € et en section d'investissement à la somme de 385 000,00 €.

Monsieur le Président fait observer la nécessité de prévoir des crédits pour reverser le trop perçu de subvention FEDER (36 771,40 €) suite à la réalisation de la cellule commerciale accueillant la boulangerie de Croisilles.

Monsieur le Président fait observer qu'il est nécessaire de procéder au versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 350 000,00 € provenant du budget principal pour assurer l'équilibre entre recettes et dépenses de la section de fonctionnement afin de pouvoir assurer la couverture des dépenses obligatoires.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le budget primitif 2018 ;
- d'approuver le reversement du trop perçu de la subvention FEDER pour la création de la cellule commerciale de Croisilles accueillant la boulangerie ;
- d'approuver la recette de fonctionnement correspondant au versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 350 000,00 € provenant du budget principal établi au titre de l'exercice 2018.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 19 avril 2018 et transmission
en Préfecture le 19 avril 2018.

Le Président,

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

2018-032 du 19/04/2018

Budget Annexe Dév Eco – BP 2018

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 14/05/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/05/2018

Pour copie conforme



- Le 19/04/2018

Jean-Jacques COTTEL, Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU S